

Acquisition de la société Harwanne Capital Management

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 29 juin 2026 et a autorisé la conclusion d'un contrat portant sur la cession et l'acquisition de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société **Harwanne Capital Management** et de ses filiales, qui sont spécialisées dans l'investissement et notamment dans l'investissement alternatif pour le compte de grands investisseurs institutionnels.

Cette convention a été signée le même jour, le lundi 29 juin 2026, entre :

- **Les Cédants** : sociétés Transcontinental Investissement et Compagnie Mobilière Fribourg, toutes deux contrôlées par Monsieur Michaël Fribourg ;
- **Les Cessionnaires** : sociétés Compagnie Chargeurs Invest et, sa filiale, Chargeurs USA Holding, Inc.

Cette transaction revêtant le caractère d'une convention réglementée, une procédure stricte et encadrée a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration :

1. Échanges préalables : Des discussions se sont tenues au sein du Conseil d'Administration concernant la pertinence et l'économie générale du projet, hors intervention de toute personne liée.
2. Analyse et évaluation indépendante : Le Conseil d'Administration a examiné le projet de convention sur la base de l'ensemble des informations communiquées à ses membres, et s'est notamment appuyé sur l'évaluation étayée réalisée par le cabinet indépendant de renommée internationale KPMG Corporate Finance.
3. Vote délibératoire : Le projet de convention a fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'Administration, étant précisé que seuls les administrateurs indépendants ont pris part aux délibérations et ont unanimement approuvés la convention concernée.

Sur la base des éléments qui lui ont été soumis, le Conseil d'Administration a constaté que le projet de convention était conforme à l'intérêt social et stratégique de la Société. Le Conseil d'Administration a également établi que le prix de cession, qui intègre d'importantes décotes, est justifié dans la mesure où il correspond à la tranche minimale de la fourchette d'évaluation multicritères retenue par le cabinet KPMG Corporate Finance.

Le prix de cession du groupe de sociétés qui a un caractère non significatif à l'échelle du bilan consolidé de Compagnie Chargeurs Invest, s'élève à 9 263 k€, étant précisé par ailleurs l'acquisition de droits financiers associés aux activités d'investissement pour compte de tiers pour un montant de 13 902 k€.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette convention sera communiquée aux Commissaires aux Comptes afin d'être intégrée dans leur rapport spécial. Ce rapport sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, appelée à se réunir en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

À PROPOS DE COMPAGNIE CHARGEURS INVEST

Compagnie Chargeurs Invest, sous la signature « Architect of Rarity », est une compagnie mixte qui agit à la fois comme opérateur et développeur de métiers positionnés sur le marché exclusif de l'intelligence émotionnelle, et comme investisseur engagé dans la gestion active d'un portefeuille d'actifs rares et de prestige, aux forts ancrages historiques. Soutenu par l'engagement de long terme du Groupe Familial Fribourg, son actionnaire de contrôle, le Groupe met en œuvre une stratégie de création de valeur fondée sur la détention, le développement et la valorisation de son portefeuille unique d'actifs différenciants. Au 31 décembre 2025, l'actif net réévalué de Compagnie Chargeurs Invest est de 585 millions d'euros.

L'action est cotée sur Euronext Paris et éligible au PEA-PME.

Code ISIN : FR0000130692, Code Bloomberg : CRI:FP, Code Reuters : CRIP.PA